



**Mairie**  
9, Place M. RICHARD  
31340 LE BORN  
05.61.09.32.76  
mairie@leborn.fr

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi treize juin à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 7 juin par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Laurent GARDELLE, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Roland RICHARD.

Étaient Absents : Mesdames et Messieurs Thierry VACHIN, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC.

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

#### Ordre du jour

- 1- Délibération autorisant les mouvements de crédits en section fonctionnement et d'investissement pour un taux maximum de 7,5%
- 2- Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales
- 3- Renouvellement des contrats des secrétaires de mairie
- 4- Délibération de principe pour le recrutement des agents contractuels
- 5- Délibération concernant le don d'une association
- 6- (Point ajouté à l'ordre du jour en fin de conseil municipal suite à l'avis favorable de l'ensemble des membres) : Remplacement de la machine à laver le sol de la salle des fêtes.

Questions diverses

#### **Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 mai 2023 est adopté à l'unanimité**

2023-05-01 Délibération autorisant les mouvements de crédits en section fonctionnement et d'investissement pour un taux maximum de 7,5%

Conformément à la décision 2023-02-04 prise en conseil municipal du 28 mars 2023, le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2023-05-02 Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal nomme à l'unanimité : Mme POUJOL Marie-France et MM. GARDELLE Laurent et SVOBODNY Pascal membres de la commission de contrôle des listes électorales.

2023-05-03 Renouvellement des contrats des secrétaires de mairie

Le conseil municipal propose à l'unanimité :

- le renouvellement du contrat de Mme CAUNOIS, sur une durée de 6 mois à hauteur de 35h par semaine
- La présence de Mme RAMONDOU est maintenue à hauteur de 16h par semaine (soit 2 jours par semaine)

Dans ses échanges, le conseil municipal évoque la possibilité de réévaluer le volume horaire nécessaire au fonctionnement du secrétariat de mairie durant les 6 prochains mois en tenant compte principalement de la montée en compétences de Mme CAUNOIS.

2023-05-04 Délibération de principe pour le recrutement des agents contractuels

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur ce point, permettant ainsi tout recrutement ponctuel d'agent vacataire sans nécessité de réunir le conseil municipal.

2023-05-05 Délibération concernant le don d'une association

L'association Les Copains du Born souhaite effectuer un don à hauteur de 1200€ à la mairie.

Les membres de cette association demandent que ce don soit affecté à la mise en œuvre du projet de city stade.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2023-05-06 (Point ajouté à l'ordre du jour en fin de conseil municipal suite à l'avis favorable de l'ensemble des membres) : Remplacement de la machine à laver le sol de la salle des fêtes.

Après étude de deux devis (achat ou location), le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer la machine à laver le sol de la salle des fêtes par l'achat d'une nouvelle machine.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux le plus élevé possible.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Panneaux pour le lac

La mairie installera prochainement 2 panneaux de sécurisation des abords du lac : « baignade interdite » et « enfants sous surveillance des parents ».

### - Fauchage

Plusieurs membres du conseil relèvent une insatisfaction par rapport au fauchage des bords de routes et chemins communaux.

### - Panneaux d'extinction de l'éclairage public

3 panneaux devraient être commandés et implantés à chaque entrée du village (route de Villemur, route de Varennes et route de Labéjau) pour signaler l'extinction de l'éclairage public.

### - Salle des fêtes

En lien avec le Plan Chaleur demandé par la préfecture et en lien avec l'utilisation de la salle des fêtes sur les temps scolaires et périscolaires, les membres du conseil municipal propose de faire une étude énergétique pour envisager la meilleure solution de travaux afin de rafraichir la salle des fêtes en période de chaleur.

### - Déplacement du bureau de vote

M. le Maire propose que le bureau de vote soit déplacé au foyer.

L'ensemble des membres du conseil municipal souhaitent que le bureau de vote reste à la mairie.

### - Bulletin municipal

Un bulletin municipal est à paraître d'ici fin juin.

Le conseil municipal, après sollicitation, refuse toute publicité professionnelle au sein de ce bulletin.

### - ALAE

Plusieurs parents relèvent des difficultés à inscrire leur enfant à l'ALAE de Villemur.

M. Vialade est chargé de faire un point avec le directeur de l'ALAE pour voir où se situe le problème et envisager des solutions pour les parents.

### - Terrain de M. DOMINGUES

M. Négro informe le conseil municipal de la signature du sous-seing privé ce jour.

### - Location de la salle des fêtes

Suite à des sollicitations, le conseil municipal confirme son refus à pouvoir louer la salle des fêtes à la journée le week-end. La location s'effectue donc au week-end complet.

- Projet photovoltaïque

Un projet photovoltaïque au sol est annoncé sur la commune.

Le conseil municipal n'est pas favorable à ce type de projet.

Ce point pourra être évoqué à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Chemin de la Caisière

Un arrêté municipal identique à celui pris pour le chemin Couta Blanc sera pris dans les prochains jours.

Il interdira ainsi l'accès à tous véhicules de plus de 3,5T, sauf engins agricoles.

Affiché le **26 JUIN 2023**

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,*  
**Robert SABATIER**

